



POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 25/03/2025**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

***Secteur Nord / Gare***

**RUE DU 11 NOVEMBRE 1918**

Intervention sur façade:

- Du 31/03/2025 au 11/04/2025, le stationnement sera interdit conformément au plan ci-joint.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

***Secteur Kercado***

**RUE DE BERNUS**

Travaux de ravalement:

- Du 21/04/2025 au 25/04/2025, Mise en place d'un échafaudage sur le trottoir, au droit du n° 34.  
Occupation du domaine public Surface
- occupée : 9 m<sup>2</sup>

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

----

**STATIONNEMENT - CIRCULATION**

***Secteur Nord / Gare, Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port***  
**RUE LEHELEC, RUE NOE et RUE DE LA POISSONNERIE**

**RUE LEHELEC**

À compter du 07/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, la circulation des véhicules est interdite dans le sens Ouest -> Est et conservée dans l'autre sens.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE ADOLPHE THIERS
- PLACE MAURICE MARCHAIS
- RUE JOSEPH LE BRIX
- AVENUE JEAN MONNET
- GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS
- BOULEVARD DE LA PAIX
- AVENUE VICTOR HUGO
- PLACE JOSEPH LE BRIX
- RUE DU MENE
- RUE FRANCIS DECKER
- RUE ALEXANDRE LE PONTOIS
- PLACE LEON GAMBETTA
- RUE SAINT-VINCENT

### **RUE NOE**

À compter du 07/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE DE LA POISSONNERIE et la PLACE DU POIDS PUBLIC, la circulation sera interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- PLACE DU POIDS PUBLIC,
- PLACE DE LA POISSONNERIE,
- RUE DE LA POISSONNERIE

### **PLACE DE LA POISSONNERIE**

À compter du 07/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Pas de travaux les mercredis et samedis matins, jour de marché, de 6h00 à 14h00

----

### **STATIONNEMENT**

***Secteur Nord / Gare, Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port***

### **RUE JOSEPH LE BRIX**

Le 14/04/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE JOSEPH LE BRIX de 12h00 à 14h30.

Une déviation est mise en place pour tous les bus. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens:

- AVENUE VICTOR HUGO,
- BOULEVARD DE LA PAIX
- GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS
- AVENUE JEAN MONNET

----

### **STATIONNEMENT**

***Secteur Nord / Gare et Secteur Nord / Ménimur***

### **AVENUE PAUL CEZANNE et RUE GUSTAVE COURBET**

#### **AVENUE PAUL CEZANNE**

À compter du 07/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE GUSTAVE COURBET et la RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE, la circulation sera interdite dans le sens Sud -> Nord et conservée dans l'autre sens.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE EUGENE DELACROIX,
- AVENUE DU 4 AOUT 1944
- RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE

#### RUE GUSTAVE COURBET

À compter du 07/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, dans la portion de voie comprise entre l'AVENUE PAUL CEZANNE et la RUE PAUL IHUEL, la circulation sera interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens:

- RUE GUSTAVE COURBET
- RUE DES PARAS DE LA 1ERE B.C.C.P.
- AVENUE DU 4 AOUT 1944,
- RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE

Des pré-signalisations seront mises aux carrefours suivants et indiqueront :

- AVENUE PAUL CEZANNE / RUE DES FRERES LUMIERES = accès RUE GUSTAVE COURBET suivre déviation
- RUE DES PARAS DE LA 1ERE B.C.C.P. / RUE MAURICE GENEVOIX = rue barrée à 300 m"

----

### STATIONNEMENT

#### *Secteur Ouest*

#### RUE THEOPHRASTE RENAUDOT

À compter du 03/04/2025 et jusqu'au 14/04/2025, la circulation se fera soit sur chaussée rétrécie au droit des travaux, soit par alternat et gérée soit manuellement, soit par panneau C18 + B15

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

----

### CIRCULATION - STATIONNEMENT

#### *Secteur Kercado*

#### RUE ALPHONSE GUERIN

- Le 14/04/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées face au n° 3

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

----

----

----

----

----

----

----

----

----

----

----

----

----

----



